

ALGÉRIE  
IMPÔT  
DU TIMBRE  
5<sup>c</sup>

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT

TAXE PERÇUE :

Pays d'origine : ALGÉRIE

Timbre de la gare de départ

BULLETIN D'EXPÉDITION  
D'UN COLIS POSTAL

631

Transport ..... 2 80  
Apport à la gare...  
Majoration de 50%  
pour colis encombrants...  
Remboursement...  
Valeur déclarée...  
Livraison par expresse

Statistique .....  
Permis .....  
Redevance d'exportation  
Factage à l'arrivée (1).  
Timbre ..... 0 10  
TOTAL ..... 2 80

Valeur déclarée : *datte*  
Designation du colis : *datte* Date d'expédition : *12/10/25*

Nombre de déclarations en douane : *une*

Montant du remboursement :  
M. *Madame Charles Salou*  
Lieu de destination : *Sablous (Sere)*

Rue et numéro :  
Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } de *Serris (Ardèche)*  
Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe }

Poids du colis en cas de déclaration de valeur :  
Place réservée à l'impression du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1)

Via *9h ville*  
A ENCAISSER  
CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT  
(Étiquette à coller par la gare de départ)  
DESTINATAIRE  
PLAGE

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

COUPON

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS

ALGÉRIE  
IMPÔT  
DU TIMBRE  
5<sup>c</sup>

TAXE PERÇUE :

BULLETIN D'EXPÉDITION  
D'UN COLIS POSTAL

ENCASSEMENT  
DU  
DESTINATAIRE

Transport ..... 2 80  
Apport à la gare...  
Majoration de 50%  
pour colis encombrants...  
Remboursement...  
Valeur déclarée...  
Livraison par expresse

Statistique .....  
Permis .....  
Redevance d'exportation  
Factage à l'arrivée (1).  
Timbre ..... 0 10  
TOTAL ..... 3 10

Valeur déclarée : *Cinq Kilos de datte*  
Designation du colis : *Dattes* Date d'expédition : *6-12-25*

Nombre de déclarations en douane :

Montant du remboursement :  
M. *Bechar ben Mohamed ben Saïd*  
Lieu de destination : *publique N° 29 rameta*

Rue et numéro : *Boulevard Thame*  
Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } de *Boulevard Thame*  
Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe } *gare oullus*

Poids du colis en cas de déclaration de valeur :  
Place réservée à l'impression du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1)

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT  
Timbre de la gare de départ  
142

ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT  
à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

COUPON

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS

ALGÉRIE  
IMPÔT  
DU TIMBRE  
5<sup>c</sup>

TAXE PERÇUE :

BULLETIN D'EXPÉDITION  
D'UN COLIS POSTAL

ENCASSEMENT  
DU  
DESTINATAIRE

Transport ..... 2 80  
Apport à la gare...  
Majoration de 50%  
pour colis encombrants...  
Remboursement...  
Valeur déclarée...  
Livraison par expresse

Statistique .....  
Permis .....  
Redevance d'exportation  
Factage à l'arrivée (1).  
Timbre ..... 0 10  
TOTAL ..... 3 10

Valeur déclarée : *Dattes*  
Designation du colis : *Dattes* Date d'expédition : *17-12-25*

Nombre de déclarations en douane :

Montant du remboursement :  
M. *Amar ben Akya*  
Lieu de destination : *Bourg de Thizy*

Rue et numéro : *chez Monsieur Louis Martin*  
Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } de *Bourg de Thizy*  
Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe }

Poids du colis en cas de déclaration de valeur :  
Place réservée à l'impression du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1)

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT  
Timbre de la gare de départ  
175

ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT  
à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.



**COUPON**  
Peut être détaché par le destinataire



CHEMINS DE FER ALGERIENS DE L'ETAT  
Timbre de la gare de départ  
*Yesoul*  
**811**

**TAXE PERÇUE :**

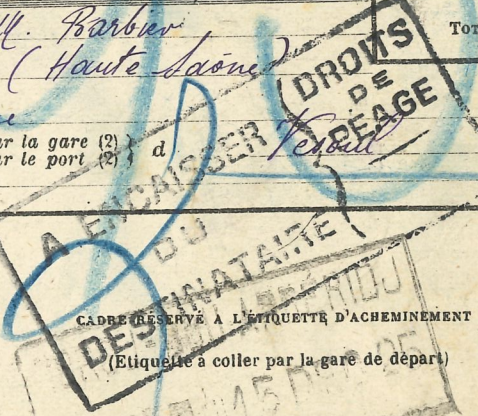
Transport .....	2 85
Apport à la gare..	0 05
Majoration de 50% pour colis encombrants .....	
Remboursement .....	
Valeur déclarée .....	
Livraison par exprès .....	
Statistique .....	
Permis .....	
Redevance d'exportation .....	
Factage à l'arrivée (1) .....	
Timbre .....	10
<b>TOTAL .....</b>	<b>3 00</b>

**BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL**  
n'excédant pas 3 kg.  
(Inscrire la limite supérieure de la coupure du poids du colis)

Valeur déclarée : [redacted]  
Designation du colis : *Dattes* Date d'expédition : *11/12-25*  
Nombre de déclarations en douane : 1

Montant du remboursement : [redacted]  
M. *Marthe Jus chez M. Barber*  
Lieu de destination : *Yesoul (Haute Saône)*  
Rue et numéro : *L'Esplanade*  
Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } d  
Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe }

Poids du colis en cas de déclaration de valeur : [redacted]  
Place réservée à l'empreinte du cachet en cas de déclaration de valeur : [redacted]  
Droits de douane (1) : [redacted]



(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

**COUPON**  
Peut être détaché par le destinataire



**TAXE PERÇUE :**

Transport .....	2 80
Apport à la gare..	0 60
Majoration de 50% pour colis encombrants .....	
Remboursement .....	
Valeur déclarée .....	
Livraison par exprès .....	
Statistique .....	
Permis .....	
Redevance d'exportation .....	
Factage à l'arrivée (1) .....	
Timbre .....	10
<b>TOTAL .....</b>	<b>3 50</b>

CHEMINS DE FER ALGERIENS DE L'ETAT  
Timbre de la gare de départ  
*Yesoul*  
**177**

Valeur déclarée : [redacted]  
Designation du colis : [redacted] Date d'expédition : *18/12/25*  
Nombre de déclarations en douane : 1

Montant du remboursement : [redacted]  
M. *Ab. Hacham chez Barval*  
Lieu de destination : [redacted]  
Rue et numéro : *avenue des Roches de la Courbe*  
Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } d  
Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe }

Poids du colis en cas de déclaration de valeur : [redacted]  
Place réservée à l'empreinte du cachet en cas de déclaration de valeur : [redacted]  
Droits de douane (1) : [redacted]

CHEMINS DE FER ALGERIENS DE L'ETAT  
Timbre de la gare de départ  
*Yesoul*  
**177**

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

**COUPON**  
Peut être détaché par le destinataire



CHEMINS DE FER ALGERIENS DE L'ETAT  
Timbre de la gare de départ  
*Yesoul*  
**812**

**TAXE PERÇUE :**

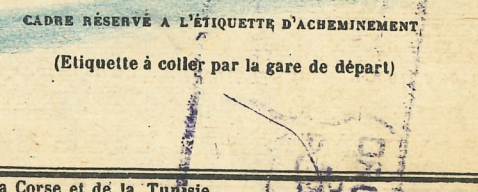
Transport .....	2 80
Apport à la gare..	0 05
Majoration de 50% pour colis encombrants .....	
Remboursement .....	
Valeur déclarée .....	
Livraison par exprès .....	
Statistique .....	
Permis .....	
Redevance d'exportation .....	
Factage à l'arrivée (1) .....	
Timbre .....	10
<b>TOTAL .....</b>	<b>3 00</b>

**BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL**  
n'excédant pas 5 kg.  
(Inscrire la limite supérieure de la coupure du poids du colis)

Valeur déclarée : [redacted]  
Designation du colis : *Oranges* Date d'expédition : *8-1-26*  
Nombre de déclarations en douane : 1

Montant du remboursement : [redacted]  
M. *Servan*  
Lieu de destination : *Cetteil Seine*  
Rue et numéro : *rue de Normandie 68*  
Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } d  
Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe }

Poids du colis en cas de déclaration de valeur : [redacted]  
Place réservée à l'empreinte du cachet en cas de déclaration de valeur : [redacted]  
Droits de douane (1) : [redacted]



(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

**COUPON**  
Peut être détaché par le destinataire



**TAXE PERÇUE :**

Transport .....	2 80
Apport à la gare..	0 05
Majoration de 50% pour colis encombrants .....	
Remboursement .....	
Valeur déclarée .....	
Livraison par exprès .....	
Statistique .....	
Permis .....	
Redevance d'exportation .....	
Factage à l'arrivée (1) .....	
Timbre .....	10
<b>TOTAL .....</b>	<b>3 00</b>

CHEMINS DE FER ALGERIENS DE L'ETAT  
Timbre de la gare de départ  
*Yesoul*  
**812**

Valeur déclarée : [redacted]  
Designation du colis : *Dattes* Date d'expédition : *11/12-25*  
Nombre de déclarations en douane : 1

Montant du remboursement : [redacted]  
M. *Marthe Gausset*  
Lieu de destination : *Yesoul (Haute Saône)*  
Rue et numéro : *Pont de la Vosine*  
Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } d  
Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe }

Poids du colis en cas de déclaration de valeur : [redacted]  
Place réservée à l'empreinte du cachet en cas de déclaration de valeur : [redacted]  
Droits de douane (1) : [redacted]

CHEMINS DE FER ALGERIENS DE L'ETAT  
Timbre de la gare de départ  
*Yesoul*  
**812**

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.



CC. Modèle 13. Timbre de la gare de départ

**CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT**

Timbre de la gare de départ  
BOUÏRA  
Montpellier  
**576**

**COUPON**  
Peut être détaché par le destinataire

Pays d'origine: ALGÉRIE  
**BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL**  
n'excédant pas 5 kg.

(Inscrire la limite supérieure de la coupure du poids du colis)

Valeur déclarée: [ ]

Désignation du colis: *Dattes (24750)* Date d'expédition: *22 X. 1929*

Nombre de déclarations en douane: [ ]

Montant du remboursement: [ ]

NOM ET DOMICILE DE L'EXPÉDITEUR:  
*Saintet*

Lieu de destination: *Montpellier*

Rue et numéro: [ ]

Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } d *Montpellier*

Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe }

Poids du colis en cas de déclaration de valeur: [ ]

Place réservée à l'emprunte du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1): [ ]

**TAXE PERÇUE:**

Transport	9.80
Apport à la gare	0.09
Majoration de 50% pour colis encombrants	
Remboursement	
Valeur déclarée	
Livraison par exprès	
Statistique	
Permis	
Redevance d'exportation	0.60
Factage à l'arrivée (1)	
Timbre	0.10
TOTAL	10.59

ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5c

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHÈMEMENT (Étiquette à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

CC. Modèle 13. Timbre de la gare de départ

**CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT**

Timbre de la gare de départ  
*J. Cristof Leclay*  
**376**

**COUPON**  
Peut être détaché par le destinataire

Pays d'origine: ALGÉRIE  
**BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL**  
n'excédant pas 5 kg.

(Inscrire la limite supérieure de la coupure du poids du colis)

Valeur déclarée: [ ]

Désignation du colis: *oranges* Date d'expédition: *9-12-29*

Nombre de déclarations en douane: *une*

Montant du remboursement: [ ]

NOM ET DOMICILE DE L'EXPÉDITEUR:  
*Reliance fils*

Lieu de destination: *à St. Christol, Che. Mme*

Rue et numéro: *Mazouze, le Chey bar*

Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } d *St. Christol*

Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe }

Poids du colis en cas de déclaration de valeur: [ ]

Place réservée à l'emprunte du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1): [ ]

**TAXE PERÇUE:**

Transport	2.80
Apport à la gare	
Majoration de 50% pour colis encombrants	
Remboursement	
Valeur déclarée	
Livraison par exprès	
Statistique	
Permis	
Redevance d'exportation	
Factage à l'arrivée (1)	
Timbre	0.10
TOTAL	2.90

ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5c

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHÈMEMENT (Étiquette à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

CC. Modèle 13. Timbre de la gare de départ

**CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT**

Timbre de la gare de départ  
**278**

**COUPON**  
Peut être détaché par le destinataire

Pays d'origine: ALGÉRIE  
**BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL**  
n'excédant pas 5 kg.

(Inscrire la limite supérieure de la coupure du poids du colis)

Valeur déclarée: [ ]

Désignation du colis: *Chiffons* Date d'expédition: *18/1/31*

Nombre de déclarations en douane: *une*

Montant du remboursement: [ ]

NOM ET DOMICILE DE L'EXPÉDITEUR:  
*Paton Eugène*

Lieu de destination: *à Chateaudun (puy de Dôme)*

Rue et numéro: [ ]

Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } d *Chateaudun*

Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe }

Poids du colis en cas de déclaration de valeur: [ ]

Place réservée à l'emprunte du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1): [ ]

**TAXE PERÇUE:**

Transport	2.10
Apport à la gare	
Majoration de 50% pour colis encombrants	
Remboursement	
Valeur déclarée	
Livraison par exprès	
Statistique	
Permis	
Redevance d'exportation	
Factage à l'arrivée (1)	
Timbre	0.10
TOTAL	2.20

ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5c

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHÈMEMENT (Étiquette à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.

CC. Modèle 13. Timbre de la gare de départ

**CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT**

Timbre de la gare de départ  
**28**

**COUPON**  
Peut être détaché par le destinataire

Pays d'origine: ALGÉRIE  
**BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL**  
n'excédant pas 3 kg.

(Inscrire la limite supérieure de la coupure du poids du colis)

Valeur déclarée: [ ]

Désignation du colis: *Dattes muscades* Date d'expédition: *1 décembre*

Nombre de déclarations en douane: *une*

Montant du remboursement: [ ]

NOM ET DOMICILE DE L'EXPÉDITEUR:  
*Monsieur Léon Vincent*

Lieu de destination: *Valence Drome*

Rue et numéro: *16<sup>e</sup> Boulevard Bancel*

Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } d *Valence*

Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe }

Poids du colis en cas de déclaration de valeur: [ ]

Place réservée à l'emprunte du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1): [ ]

**TAXE PERÇUE:**

Transport	2.80
Apport à la gare	
Majoration de 50% pour colis encombrants	
Remboursement	
Valeur déclarée	
Livraison par exprès	
Statistique	
Permis	0.05
Redevance d'exportation	
Factage à l'arrivée (1)	
Timbre	0.10
TOTAL	3.00

ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5c

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHÈMEMENT (Étiquette à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.



ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5<sup>c</sup>

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT

Timbre de la gare de départ

BATNA

BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL n'excédant pas cinq kg.

365

Transport ..... 9.80

Apport à la gare... Majoration de 50% pour colis encombrants... Remboursement... Valeur déclarée... Livraison par exprès

Taxe perçue :

Statistique ..... Permis ..... Redevance d'exportation... Factage à l'arrivée (1)... Timbre ..... 0 10

TOTAL ..... 9.90

Valeur déclarée

Désignation du colis : DATTES Date d'expédition : 9/12-1929

Nombre de déclarations en douane : une

Montant du remboursement

M. Rudel Constant

Lieu de destination : St Maurice es Olier (Pays de Jema)

Rue et numéro :

Livraison à faire en gare ou à domicile (1) (2) par la gare (2) de St Maurice es Olier via Philippaville

Voie de (à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe)

Poids du colis en cas de déclaration de valeur : Place réservée à l'empreinte du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1)

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT (Étiquette à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
 (2) Biffer les mentions non utilisées.  
 (3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5<sup>c</sup>

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT

Timbre de la gare de départ

BATNA

BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL n'excédant pas cinq kg.

369

Transport ..... 9.80

Apport à la gare... Majoration de 50% pour colis encombrants... Remboursement... Valeur déclarée... Livraison par exprès

Taxe perçue :

Statistique ..... Permis ..... Redevance d'exportation... Factage à l'arrivée (1)... Timbre ..... 0 10

TOTAL ..... 9.90

Valeur déclarée

Désignation du colis : DATTES Date d'expédition : 9/12-1929

Nombre de déclarations en douane : une

Montant du remboursement

M. Rudel Constant

Lieu de destination : St Maurice es Olier (Pays de Jema)

Rue et numéro :

Livraison à faire en gare ou à domicile (1) (2) par la gare (2) de St Maurice es Olier via Philippaville

Voie de (à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe)

Poids du colis en cas de déclaration de valeur : Place réservée à l'empreinte du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1)

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT (Étiquette à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
 (2) Biffer les mentions non utilisées.  
 (3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5<sup>c</sup>

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT

Timbre de la gare de départ

BATNA

BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL n'excédant pas cinq kg.

629

Transport ..... 9.80

Apport à la gare... Majoration de 50% pour colis encombrants... Remboursement... Valeur déclarée... Livraison par exprès

Taxe perçue :

Statistique ..... Permis ..... Redevance d'exportation... Factage à l'arrivée (1)... Timbre ..... 0 15

TOTAL ..... 9.95

Valeur déclarée

Désignation du colis : Dattes Date d'expédition : 10/12-25

Nombre de déclarations en douane : une

Montant du remboursement

M. Elizere chez M. Joseph Pélissier

Lieu de destination : La Verdrière (Jema)

Rue et numéro :

Livraison à faire en gare ou à domicile (1) (2) par la gare (2) de St Maurice es Olier via Philippaville

Voie de (à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe)

Poids du colis en cas de déclaration de valeur : Place réservée à l'empreinte du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1)

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT (Étiquette à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
 (2) Biffer les mentions non utilisées.  
 (3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5<sup>c</sup>

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT

Timbre de la gare de départ

BATNA

BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL n'excédant pas cinq kg.

402

Transport ..... 9.80

Apport à la gare... Majoration de 50% pour colis encombrants... Remboursement... Valeur déclarée... Livraison par exprès

Taxe perçue :

Statistique ..... Permis ..... Redevance d'exportation... Factage à l'arrivée (1)... Timbre ..... 0 10

TOTAL ..... 9.90

Valeur déclarée

Désignation du colis : DATTES Date d'expédition : 9/12-1929

Nombre de déclarations en douane : une

Montant du remboursement

M. Courtial

Lieu de destination : St Maurice es Olier (Pays de Jema)

Rue et numéro : Distillateur

Livraison à faire en gare ou à domicile (1) (2) par la gare (2) de St Maurice es Olier via Philippaville

Voie de (à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe)

Poids du colis en cas de déclaration de valeur : Place réservée à l'empreinte du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1)

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT (Étiquette à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
 (2) Biffer les mentions non utilisées.  
 (3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.



ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5<sup>c</sup>

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT

Pays d'origine : ALGÉRIE

BULLETIN D'EXPÉDIT D'UN COLIS POSTAL

n'excédant pas vingt kg.

Timbre de la gare de départ : **BATNA**

529

TAXE PERÇUE :

Transport	8	20
Apport à la gare		
Majoration de 50% pour colis encombrants		
Remboursement		
Valeur déclarée		
Livraison par exprès		
Statistique		
Permis		
Redevances d'exportation		
Factage à l'arrivée (1)		
Timbre	0	10
TOTAL	8	30

Designation du colis : Dattes Date d'expédition : 31-1-26

Nombre de déclarations en douane : une

Montant du remboursement : M. Gaston Sorlat

Lieu de destination : Uéron (Lozère)

Rue et numéro :

Livraison à faire en gare ou à domicile (1) (2) par la gare de Uéron

Voie de à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe

Poids du colis en cas de déclaration de valeur : Place réservée à l'impreinte du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1)

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT (Étiquette à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
 (2) Biffer les mentions non utilisées.  
 (3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5<sup>c</sup>

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT

Pays d'origine : ALGÉRIE

BULLETIN D'EXPÉDIT D'UN COLIS POSTAL

n'excédant pas vingt kg.

Timbre de la gare de départ : **BATNA**

398

TAXE PERÇUE :

Transport	8	20
Apport à la gare		
Majoration de 50% pour colis encombrants		
Remboursement		
Valeur déclarée		
Livraison par exprès		
Statistique		
Permis		
Redevances d'exportation		
Factage à l'arrivée (1)		
Timbre	0	10
TOTAL	8	30

Designation du colis : DATTES Date d'expédition : 3/12-1926

Nombre de déclarations en douane : une

Montant du remboursement : M. V. Jauré

Lieu de destination : M. Maurice - es - Albi (P. de Rome)

Rue et numéro :

Livraison à faire en gare ou à domicile (1) (2) par la gare de Albi

Voie de à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe

Poids du colis en cas de déclaration de valeur : Place réservée à l'impreinte du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1)

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT (Étiquette à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
 (2) Biffer les mentions non utilisées.  
 (3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5<sup>c</sup>

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT

Pays d'origine : ALGÉRIE

BULLETIN D'EXPÉDIT D'UN COLIS POSTAL

n'excédant pas vingt kg.

Timbre de la gare de départ : **BATNA**

432

TAXE PERÇUE :

Transport	8	20
Apport à la gare		
Majoration de 50% pour colis encombrants		
Remboursement		
Valeur déclarée		
Livraison par exprès		
Statistique		
Permis		
Redevances d'exportation		
Factage à l'arrivée (1)		
Timbre	0	10
TOTAL	8	30

Designation du colis : M. Marcel Dumont Date d'expédition : 9/12-1926

Nombre de déclarations en douane : une

Montant du remboursement : M. Marcel Dumont

Lieu de destination : Constantinople par Libéria St. Sava (Serbie)

Rue et numéro :

Livraison à faire en gare ou à domicile (1) (2) par la gare de Constantinople

Voie de à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe

Poids du colis en cas de déclaration de valeur : Place réservée à l'impreinte du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1)

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT (Étiquette à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
 (2) Biffer les mentions non utilisées.  
 (3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5<sup>c</sup>

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT

Pays d'origine : ALGÉRIE

BULLETIN D'EXPÉDIT D'UN COLIS POSTAL

n'excédant pas vingt kg.

Timbre de la gare de départ : **CONSTANTINOPLE**

53

TAXE PERÇUE :

Transport	8	20
Apport à la gare		
Majoration de 50% pour colis encombrants		
Remboursement		
Valeur déclarée		
Livraison par exprès		
Statistique		
Permis		
Timbre	0	10
TOTAL	8	30

Designation du colis : 1 Colis Date d'expédition : 30/11/26

Nombre de déclarations en douane : une

Montant du remboursement : M. François Nojolane

Lieu de destination : Lyon - Villeurbanne (France)

Rue et numéro : 97 Rue Germain

Voie de à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe

Poids du colis en cas de déclaration de valeur : Place réservée à l'impreinte du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1)

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT (Étiquette à coller par la gare de départ)

(1) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.



CC. Modèle 13.

**COUPON**  
Peut être détaché par le destinataire

**CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT**  
Timbre de la gare de départ

**BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL**  
n'excédant pas 5 kg.  
(Inscrire la limite supérieure de la coupure du poids)

Pays d'origine: **ALGÉRIE**

Montant du remboursement: [ ]

NOM ET DOMICILE DE L'EXPÉDITEUR: Prin Rue Petit Batna

Designation du colis: Dattes Date d'expédition: 30/11

Nombre de déclarations en douane: une

Lieu de destination: propriétaire Mout

Rue et numéro: [ ]

Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) par la gare (2) de Massilly (S. C.)

Voie de [ ] à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe

Poids du colis en cas de déclaration de valeur: [ ]

Place réservée à l'impression du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1)

**TAXE PERÇUE:**

Transport	28
Apport à la gare	
Majoration de 50% pour colis encombrants	
Remboursement	
Valeur déclarée	
Livraison par expresse	
Statistique	
Permis	
Redevance d'exportation	
Factage à l'arrivée (1)	
Timbre	0 10
TOTAL	28

Mod. 684. Telle que bulle ord. 4

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

CC. Modèle 13.

**ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5<sup>c</sup>**

**CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT**  
Timbre de la gare de départ

**BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL**  
n'excédant pas 9 kg.  
(Inscrire la limite supérieure de la coupure du poids du colis)

Pays d'origine: **ALGÉRIE**

Montant du remboursement: [ ]

NOM ET DOMICILE DE L'EXPÉDITEUR: M et Mme Elai Outajon

Designation du colis: Dattes Date d'expédition: 20-1-26

Nombre de déclarations en douane: [ ]

Lieu de destination: S. André de Cruzyères (Ardèche)

Rue et numéro: [ ]

Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) par la gare (2) de Saint Paul la Jarrie

Voie de [ ] à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe

Poids du colis en cas de déclaration de valeur: [ ]

Place réservée à l'impression du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1)

**TAXE PERÇUE:**

Transport	28
Apport à la gare	
Majoration de 50% pour colis encombrants	
Remboursement	
Valeur déclarée	
Livraison par expresse	
Statistique	
Permis	
Redevance d'exportation	
Factage à l'arrivée (1)	
Timbre	0 18
TOTAL	28

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

CC. Modèle 13.

**ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5<sup>c</sup>**

**CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT**  
Timbre de la gare de départ

**BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL**  
n'excédant pas cinq kg.  
(Inscrire la limite supérieure de la coupure du poids)

Pays d'origine: **ALGÉRIE**

Montant du remboursement: [ ]

NOM ET DOMICILE DE L'EXPÉDITEUR: M Jules Chauvin

Designation du colis: DATTES Date d'expédition: 23/11 1925

Nombre de déclarations en douane: une

Lieu de destination: Les Mages (Gard)

Rue et numéro: Propriétaire

Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) par la gare (2) de Les Mages

Voie de [ ] à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe

Poids du colis en cas de déclaration de valeur: [ ]

Place réservée à l'impression du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1)

**TAXE PERÇUE:**

Transport	28
Apport à la gare	
Majoration de 50% pour colis encombrants	
Remboursement	
Valeur déclarée	
Livraison par expresse	
Statistique	
Permis	
Redevance d'exportation	
Factage à l'arrivée (1)	
Timbre	0 10
TOTAL	28

Mod. 684. Telle que bulle ord. 4

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

CC. Modèle 13.

**ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5<sup>c</sup>**

**CHEMINS DE FER ALGÉRIENS DE L'ÉTAT**  
Timbre de la gare de départ

**BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL**  
n'excédant pas cinq kg.  
(Inscrire la limite supérieure de la coupure du poids du colis)

Pays d'origine: **ALGÉRIE**

Montant du remboursement: [ ]

NOM ET DOMICILE DE L'EXPÉDITEUR: M Brambrun Vincent

Designation du colis: Dattes Date d'expédition: 11/1-25

Nombre de déclarations en douane: une

Lieu de destination: Sarraz (Ardèche)

Rue et numéro: propriétaire

Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) par la gare (2) de Sarraz

Voie de [ ] à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe

Poids du colis en cas de déclaration de valeur: [ ]

Place réservée à l'impression du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1)

**TAXE PERÇUE:**

Transport	28
Apport à la gare	
Majoration de 50% pour colis encombrants	
Remboursement	
Valeur déclarée	
Livraison par expresse	
Statistique	
Permis	
Redevance d'exportation	
Factage à l'arrivée (1)	
Timbre	0 10
TOTAL	28

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.



ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5<sup>c</sup>

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS  
Pays d'origine: ALGÉRIE  
BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL

Timbre de la gare de départ  
**BATNA**  
488

TAXE PERÇUE :  
Transport ..... 2 80  
Apport à la gare...  
Majoration de 50% pour colis encombrants...  
Remboursement...  
Valeur déclarée...  
Livraison par exprès

Statistique.....  
Permis.....  
Redevance d'exportation  
Factage à l'arrivée (1).  
Timbre..... 0 10  
TOTAL..... 2 90

CC. Modèle 13.  
Timbre du bureau d'origine  
DATTES ET FIGES SURCHOIX  
FÉLIX SIMON  
EXPORTATEUR BATNA

NON ET DONNÉES DE L'EXPÉDITEUR :

Valeur déclarée : [redacted]  
Designation du colis : *Dattes* Date d'expédition : *30/12/28*  
Nombre de déclarations en douane : [redacted]  
Montant du remboursement : [redacted]  
M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> *Castanet*  
Lieu de destination : *Moissac (Lozère)*  
Rue et numéro : [redacted]  
Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } de *St Jean de Gard*  
Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe }  
Poids du colis en cas de déclaration de valeur : [redacted] Place réservée à l'empreinte du cachet en cas de déclaration de valeur.  
Droits de douane (1)

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT  
(Étiquette à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5<sup>c</sup>

CHEMINS DE FER ALGÉRIEN  
Pays d'origine: ALGÉRIE  
BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL

Timbre de la gare de départ  
**BATNA**  
492

TAXE PERÇUE :  
Transport ..... 2 80  
Apport à la gare...  
Majoration de 50% pour colis encombrants...  
Remboursement...  
Valeur déclarée...  
Livraison par exprès

Statistique.....  
Permis.....  
Redevance d'exportation  
Factage à l'arrivée (1).  
Timbre..... 0 10  
TOTAL..... 2 90

CC. Modèle 13.  
Timbre du bureau d'origine  
DATTES ET FIGES SURCHOIX  
FÉLIX SIMON  
EXPORTATEUR BATNA

NON ET DONNÉES DE L'EXPÉDITEUR :

Valeur déclarée : [redacted]  
Designation du colis : *Dattes* Date d'expédition : *30/12/28*  
Nombre de déclarations en douane : [redacted]  
Montant du remboursement : [redacted]  
M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> *Basset*  
Lieu de destination : *Moissac (Lozère)*  
Rue et numéro : [redacted]  
Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } de *St Jean de Gard*  
Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe }  
Poids du colis en cas de déclaration de valeur : [redacted] Place réservée à l'empreinte du cachet en cas de déclaration de valeur.  
Droits de douane (1)

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT  
(Étiquette à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

ALGÉRIE IMPÔT DU TIMBRE 5<sup>c</sup>

CHEMINS DE FER ALGÉRIENS  
Pays d'origine: ALGÉRIE  
BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL

Timbre de la gare de départ  
**BATNA**  
948

TAXE PERÇUE :  
Transport ..... 2 80  
Apport à la gare...  
Majoration de 50% pour colis encombrants...  
Remboursement...  
Valeur déclarée...  
Livraison par exprès

Statistique.....  
Permis.....  
Redevance d'exportation  
Factage à l'arrivée (1).  
Timbre..... 0 10  
TOTAL..... 3 80

CC. Modèle 13.  
Timbre du bureau d'origine  
DATTES ET FIGES SURCHOIX  
FÉLIX SIMON  
EXPORTATEUR BATNA

NON ET DONNÉES DE L'EXPÉDITEUR :

Valeur déclarée : [redacted]  
Designation du colis : *DATTES* Date d'expédition : *2/12/1925*  
Nombre de déclarations en douane : *une*  
Montant du remboursement : [redacted]  
M<sup>r</sup> *Grand Jaumas (SUCHO)*  
Lieu de destination : *St Camat (Bouches du Rhône)*  
Rue et numéro : *Boucharie*  
Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } de *St Camat*  
Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe }  
Poids du colis en cas de déclaration de valeur : [redacted] Place réservée à l'empreinte du cachet en cas de déclaration de valeur.  
Droits de douane (1)

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT  
(Étiquette à coller par la gare de départ)

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.



CC. Modèle 13.

**CHEMINS DE FER ALGERIENS DE L'ETAT**

ALGERIE  
TIMBRE  
5c

**BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL**  
n'excédant pas cinq kg.  
(Inscrire la limite supérieure de la coupure du poids du col)

**CHEMINS DE FER ALGERIENS DE L'ETAT**  
Pays d'origine: ALGERIE  
Timbre de la gare de départ: **BATNA**  
**143**

**TAXE PERÇUE :**

Transport.....	2 80
Apport à la gare..	
Majoration de 50% pour colis encombrants.....	
Remboursement.....	
Valeur déclarée.....	
Livraison par exprès.....	
Statistique.....	
Permis.....	
Redevance d'exportation.....	
Factage à l'arrivée (1).....	
Timbre.....	
<b>TOTAL.....</b>	<b>2 80</b>

Designation du colis: Dattes Date d'expédition: 5/12-1925

Nombre de déclarations en douane: une

Montant du remboursement: M Perruquet

Lieu de destination: Farges (Saône et Loire)

Rue et numéro: Propriétaire

Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } de Elchizy  
{ par le port (2) }

Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe }

Poids du colis en cas de déclaration de valeur: \_\_\_\_\_ Place réservée à l'impression du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1) \_\_\_\_\_

**CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT**  
(Étiquette à coller par la gare de départ)

NON ET DOMICILE DE L'EXPÉDITEUR: Prieu Rue Petit Batna

DRITTE DE CHANGE

Service des Colis Postaux

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.

**COUPON**

**CHEMINS DE FER ALGERIENS DE L'ETAT**

ALGERIE  
TIMBRE  
5c

**BULLETIN D'EXPÉDITION D'UN COLIS POSTAL**  
n'excédant pas 5 kg.  
(Inscrire la limite supérieure de la coupure du poids du col)

**CHEMINS DE FER ALGERIENS DE L'ETAT**  
Pays d'origine: ALGERIE  
Timbre de la gare de départ: **BATNA**  
**55**

**TAXE PERÇUE :**

Transport.....	2 80
Apport à la gare..	
Majoration de 50% pour colis encombrants.....	
Remboursement.....	
Valeur déclarée.....	
Livraison par exprès.....	
Statistique.....	
Permis.....	
Redevance d'exportation.....	
Factage à l'arrivée (1).....	
Timbre.....	0 10
<b>TOTAL.....</b>	<b>2 90</b>

Designation du colis: dattes Date d'expédition: 30/12

Nombre de déclarations en douane: une

Montant du remboursement: Moutum Piquet Kobergeest

Lieu de destination: Mout (Cant Massilly)

Rue et numéro: \_\_\_\_\_

Livraison à faire au port, en gare ou à domicile (1) (2) { par la gare (2) } de Massilly  
{ par le port (2) }

Voie de { à indiquer par l'expéditeur, s'il désire que le colis suive une voie autre que la voie directe }

Poids du colis en cas de déclaration de valeur: \_\_\_\_\_ Place réservée à l'impression du cachet en cas de déclaration de valeur.

Droits de douane (1) \_\_\_\_\_

**CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTIQUETTE D'ACHEMINEMENT**  
(Étiquette à coller par la gare de départ)

NON ET DOMICILE DE L'EXPÉDITEUR: Prieu Rue Petit Batna

Service des Colis Postaux

(1) Ne concerne que les colis à destination de la France, de la Corse et de la Tunisie.  
(2) Biffer les mentions non utilisées.  
(3) Cadre à remplir par le bureau d'échange d'entrée ou par le service de la douane du pays de destination.